

formule de compromis et accepter l'ajournement *sine die*, le Canada affirma clairement qu'il ne pourrait, à l'avenir, accepter une intervention de la Commission qui pourrait violer la souveraineté du Laos.

Des combats éclatèrent, au mois de juillet, entre les forces du gouvernement et les forces du Pathet-Lao qui avaient réussi à éviter l'intégration; la situation devint par la suite de plus en plus instable. Au début de septembre, le Gouvernement laotien lança un appel au secrétaire général des Nations Unies, se plaignant de ce que le Nord-Vietnam aidait activement les forces rebelles et réclamant l'envoi d'une force d'urgence au Laos. L'appel laotien fut discuté, le 7 septembre, au Conseil de sécurité. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France proposèrent alors, qu'un sous-comité composé de l'Argentine, de l'Italie, du Japon et de la Tunisie soit constitué pour enquêter sur la situation. Le président ayant décidé qu'il s'agissait là d'une simple résolution de procédure, celle-ci fut adoptée par un vote de dix à un, malgré la forte opposition du représentant soviétique qui, pour sa part, réclamait la convocation de la Commission internationale. Le sous-comité partit à destination du Laos le 12 septembre et présenta son rapport au début de novembre. Le rapport ne prouva pas clairement que les troupes nord-vietnamiennes étaient intervenues en faveur du Pathet-Lao, mais il montra cependant, que le Nord-Vietnam avait fourni de l'équipement et des munitions aux rebelles, ainsi que l'avait prétendu le Gouvernement du Laos. Le 10 novembre, le secrétaire général lui-même partit à destination du Laos, non sans avoir fait remarquer qu'il s'y rendait, sur l'invitation du Gouvernement laotien, dans le but d'obtenir des informations de première source sur la situation en ce pays, ajoutant que s'il le jugeait à propos, et d'accord avec le Gouvernement laotien, il y établirait un représentant personnel. Quelque temps après, il annonçait la nomination temporaire du secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, lui assignant la fonction d'étudier la situation économique au Laos et lui demandant d'y poursuivre les discussions qu'il avait lui-même commencées.

Le Canada, pour sa part, appuya la proposition visant à l'établissement d'un sous-comité. Après avoir confirmé l'opposition de notre pays, à ce que la Commission internationale soit convoquée à nouveau contre la volonté du Gouvernement laotien, le représentant du Canada déclara qu'il fallait continuer de maintenir les principes du règlement de Genève au Laos comme dans toute l'Indochine, et que les obligations qui en découlaient, incombaient à toutes les parties à ce règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligna dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre, que les Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour compléter les arrangements établis à Genève pour assurer la stabilité de cette région. Il déclara que, de l'avis du Canada, autant dans l'intérêt du peuple laotien que dans celui de la paix et de la sécurité mondiale, les Nations Unies se devaient d'exprimer de façon adéquate l'intérêt continu qu'elles portent au Laos.

La Commission internationale au Vietnam a continué de surveiller et de contrôler l'application des accords de l'armistice tout au long de 1959. Le pays demeure toujours divisé, et aucun progrès n'a été enregistré pouvant laisser prévoir un règlement politique tel qu'envisagé dans la déclaration finale de la Conférence de Genève de 1954. La Commission fait face à la possibilité de voir son existence et son activité maintenues pour une période indéfinie.